

Constitution / SASU / ANTILLES-ETUDES-REALISATION

ÉCRIT PAR LECOURRIERDEGUADELOUPE.COM / AJL@LCG.GP

16 septembre 2025



Annonce n°2025/09/09

Ordre n°L250012181

Aux termes d'un ASSP en date du 02/03/2025, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **ANTILLES-ETUDES-REALISATION**

Sigle : AER

Objet social : Construction, études et réalisation,

maçonnerie, charpente métallique, couverture bardage, serrurerie, étanchéité

Siège social : 16B LES JARDINS DE HOULBOURG, 97122 BAIE MAHAULT

Capital : 1 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS POINTE-A-PITRE

Président : Monsieur ENERIZ ENZO, demeurant 113, rue des érables, appt B3, 40170 LEVIGNACQ

Admission aux assemblées et droits de votes : Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions

Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts. Les actions ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément préalable de la collectivité d'associés

ENZO ENERIZ